

LA LANGUE TAHITIENNE

par Yves Lemaitre - Orstom Papeete

Le tahitien appartient à la grande famille des langues austronésiennes. On distingue traditionnellement trois branches dans cette famille : les langues de type indonésien, les langues mélanésiennes et micronésiennes et enfin les langues polynésiennes. Les langues de cette famille sont parlées sur une aire géographique très vaste qui s'étend de Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, et au nord jusqu'à Hawaï. Il existe entre 300 et 500 de ces langues représentant environ 10 % des langues parlées à la surface de la terre.

Les langues polynésiennes sont au nombre d'une quinzaine à l'intérieur du triangle polynésien et il en existe une dizaine à l'extérieur, au milieu des îles mélanésiennes ou micronésiennes. Les langues polynésiennes proviennent d'une langue aujourd'hui disparue : le Proto-Polynésien dont l'existence n'est connue que par des travaux de linguistique comparée. Cette langue aurait eu la même origine que le fidjien actuel. Les études récentes, fondées sur la méthode des innovations communes, considèrent que les langues polynésiennes sont apparues sous forme de cinq rameaux qui se sont détachés successivement. Ces cinq groupes linguistiques comprennent les langues qui élèmentent

Bien des gens s'interrogent sur les possibilités de s'ex-

moderne ? Il est possible sans aucun doute d'accroître le vocabulaire par emprunt, par formation de mots composés ou enfin par création de nouveaux mots en s'inspirant par exemple de racines polynésiennes connues, mais c'est là une tâche difficile. Rappelons que, vers 1955, l'académie égyptienne avait créé 10 000 termes scientifiques nouveaux et la commission indonésienne du

mental des tahitiens pour leur langue. Cet attachement bien compréhensible répond aux besoins de s'identifier à un groupe social par des traits culturels qui lui sont particuliers. Ce désir d'intégration sociale est d'ailleurs plus profondément ressenti par ceux qui parlant bien le français n'ont qu'une connaissance superficielle du tahitien.

En ce qui concerne l'introduction de la langue tahitienne dans l'enseignement, on doit distinguer entre la langue moyen d'enseignement et la langue objet d'enseignement. La langue tahitienne comme moyen d'enseignement aurait l'avantage, si elle était introduite dans les premières années de l'enseignement primaire, de favoriser l'adaptation à l'école des jeunes enfants en minimisant la coupure entre le milieu familial et celui de l'école. Il est certain que l'enseignement en tahitien ne pourrait pas dépasser un niveau relativement simple au-delà duquel on devrait avoir recours au français. La langue tahitienne pourrait être introduite dans l'enseignement secondaire comme objet d'enseignement, en particulier pour la formation des instituteurs. Une certaine normalisation de la langue, et de l'orthographe en particulier, serait sans doute nécessaire.

Le problème de la préservation de la langue tahitienne est un des aspects d'une question plus vaste : rendre compatible l'adaptation au monde moderne avec le maintien des valeurs traditionnelles qu'on doit éviter de sacrifier aux exigences de l'efficacité et du progrès.

BULLETIN
de la Société
des Etudes Océaniques

POLYNÉSIE ORIENTALE

